

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mars 2026 - Délibération n° 2026/03/10**Objet : INSTALLATION DE SYSTÈMES DE TÉLÉALARME SUR TROIS MONTE-PERSONNES**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, commune de Masbaraud-Mérignat, sur la convocation en date du 24 février 2026, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD – Jean-Yves GRENOUILLET – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Étaient excusés : /

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	0	0	0	0	0

Considérant les obligations réglementaires de mise en place de systèmes de téléalarme sur les monte-personnes.

M. Le Président indique que trois bâtiments sont concernés par cette obligation.
Une mise en concurrence a eu lieu auprès de trois sociétés spécialisées dans l'installation de ces dispositifs.

Après analyses des offres par les services de la Communauté de communes, M. Le Président propose de retenir celles émises par la société TK ELEVATOR.

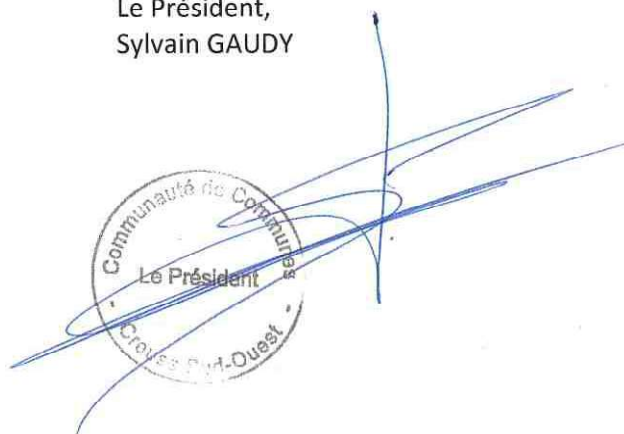
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- ⑤ AUTORISER M. Le Président à signer les offres de la société TK ELEVATOR (SIRET 722 024 742 02772) pour un montant de 2 392.98 € HT, 2 871.58 € TTC par installation soit 7 178.94 € HT, 8 614.74 € TTC ;
- ⑤ DIRE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget général et au budget annexe Immobilier d'entreprise 2026 ;
- ⑤ AUTORISER M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvain Gaudy', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes', 'Le Président', and 'Creuse Sud-Ouest'.